



Conseil de Quartiers 3ème séance

N° 1

(St-Éloi, Durbec, Le Plan, St-Gréoire, Les Combes,
Les Aspres, Les Vignasses, Le Village)

1- Contexte

- ⇒ Conseil de quartiers organisé le 24 mai 2016 à 18h00, salle Gilardi
- ⇒ Nombre de participants : 45
- ⇒ Ordre du jour :

Atelier de sensibilisation aux risques naturels : connaître les phénomènes naturels, appréhender notre vulnérabilité et ainsi acquérir les règles de conduite et les réflexes adéquats.

⇒ Déroulé :

- ✚ 18h00 – 18h15 : Accueil des citoyens
- ✚ 18h15 – 18h20 : Point information
- ✚ 18h20 – 18h35 : Ateliers
- ✚ 18h35 – 19h15 : Restitution des ateliers, intervention de M. SACHER et de Mme HERVE (association Cyprès), projection du power point sur les risques majeurs.
- ✚ 19h30 – 20h00 : Questions diverses
- ✚ 20h00 : Fin de la séance

2- Point information

- ✚ Réunion publique sur l'aménagement de la RD4 (entre le chemin des Cabots et chemin Saint-Pierre):
Une réunion publique est organisée le 13 juin 2016 à 18h00 à la salle Gilardi. Cette réunion a pour objectif de présenter une partie du réaménagement de la route de la mer en présence de M. Michel VINCENT responsable de la

SDA (Subdivision Départementale de l'Aménagement) et de Mme Sophie DESCHAINTRÉS, conseillère départementale.

✚ Système d'appels en nombre

La Mairie a fait l'acquisition d'un logiciel afin d'envoyer un message SMS/ appel téléphonique en cas d'alerte de risques majeurs.

Prochainement une campagne d'information sera réalisée par le service communication dans le Biot Infos du mois de juillet et également sur le site de la mairie de Biot, afin de procéder à l'inscription de la population sur le logiciel.

✚ Réunion publique sur la nouvelle disposition de circulation au village

Une réunion publique est organisée le 06 juin 2016 à 18h00 à la salle Gilardi.

Cette réunion a pour objectif d'informer sur la nouvelle disposition de circulation au village ainsi que sur la mise en place des bornes escamotables.

✚ Association CYPRÈS

Cyprès est une association qui intervient autour de l'information sur la prévention des risques majeurs en région PACA. Celle-ci apporte son expérience auprès :

- des collectivités territoriales
- des industriels de la région

M. Michel SACHER (directeur) et Mme Caroline HERVE (responsable du pôle risques technologiques) organisent les ateliers de sensibilisation aux risques majeurs.

3- Ateliers et restitution sur les Risques Majeurs par l'association CYPRÈS

Présentation en pièce jointe

Lors de cette séance, des ateliers de 8 à 9 personnes ont été constitués afin de travailler sur des scénarii présentant des situations de crise.

4- Questions diverses

Question d'un citoyen :

Pouvez-vous intervenir aux alentours de la résidence du jeu de la Baume en termes d'élagage et d'éclairage ?

Réponse de la commune :

Chaque année, la mairie procède à un envoi de lettres aux propriétaires soumis aux OLD (obligations légales de débroussaillage) concernant les chemins privés.

La mairie débroussaille les voies communales de même que pour le conseil départemental pour les voies relevant de leurs compétences.

Question d'un citoyen :

Peut-on intervenir pour le mur près de la station essence (Biot 3000), celui-ci risque de s'effondrer à tout moment et obstruer le vallon des Combes ?

Réponse de la commune :

La commune a déposé des sacs de sable pour consolider ce mur. Un contentieux est en cours avec le propriétaire du mur, la mairie procédera aux travaux dès que ce litige prendra fin. Ce projet fait parti des priorités.

Question d'un citoyen :

Quel est l'avancement du projet de la sécurisation de la RD4 (devant le jeu de boules et la résidence Les Restanques de Biot) ? Serait-il possible d'installer un feu tricolore ou un radar pédagogique afin de réduire la vitesse des véhicules ?

Réponse de la commune :

Une réflexion en collaboration avec le conseil départemental est en cours concernant ce projet. La Mairie souhaite installer un feu tricolore devant l'école Saint Roch.

Question d'un citoyen :

Quel est l'avancement du projet de la sécurisation des chemins piétonniers ?

Réponse de la commune :

Actuellement la commune agit sur la sécurisation des piétons au quartier Saint-Julien, elle met en place la déclaration d'utilité publique pour les travaux des autres chemins à venir.

Sur la route d'Antibes, un marquage au sol a été matérialisé. Lors des ateliers du PLU, les travaux de voirie sont étudiés mais cela nécessite beaucoup de temps et de moyens financiers pour répondre aux besoins urbains des biotois. Mme le maire annonce que la sécurisation des piétons fait partie des projets prioritaires.

Question d'un citoyen :

Peut-on déplacer la caméra située au jeu de la baume afin d'éviter les dépôts de déchets sauvages ?

Réponse de la commune :

L'ASEB a été ce jour témoin d'un dépôt sauvage et annonce qu'elle va déposer plainte en se portant partie civile.

De plus Mme le Maire annonce que cette caméra ne sera pas déplacée car celle-ci est indispensable pour surveiller le niveau des cours d'eaux.

La commune va acquérir prochainement une caméra mobile pour surveiller les dépôts sauvages et va installer des panneaux rappelant l'article de loi les interdisant.

Question d'un citoyen :

Pouvez-vous entretenir le chemin Joseph Durbec et celui au bout du parking des quatre chemins qui arrive sous les Tines ?

Réponse de la commune :

Ces chemins sont régulièrement débroussaillés.

Question d'un citoyen :

Pouvez-vous intervenir pour sécuriser la CD4 au Pré Catelan et devant Biot 3000 (trottoir/ déchets) et veiller à ce que les propriétaires coupent leur haie de jardin qui dépassent ce qui met les piétons en danger.

Réponse de la commune :

Mme le Maire encourage les personnes à envoyer un mail à conseilsdequartiers@biot.fr afin que le service soit informé du problème.

M. Mazuet encourage à venir découvrir le projet de réaménagement de la RD4 le 13 juin 2016 à 18h00 à la salle Gilardi.

20h00 : Fin de la séance